

Conditions Générales
de l'offre ordinateur portable
Fujitsu Siemens Mobile D9500
SAP Business One

« Rapprochez-vous de nous... et élargissez vos perspectives »

1. Cette promotion est proposée par SAP France S.A. - Défense Plaza - 23-25, rue Delarivière-Lefoullon - La Défense 9 - 92064 Paris - La Défense Cedex. Elle est ouverte à tous les clients qui achètent le progiciel SAP Business One à un partenaire certifié de SAP entre le 15 mars 2008 (date de début de l'offre) et le 30 septembre 2008 (date de fin de l'offre). Ces termes et conditions ne sauraient constituer une obligation pour SAP de contractualiser un quelconque engagement avec quelque personne que ce soit.
2. En participant à cette promotion SAP et en acceptant de recevoir l'ordinateur portable vous vous engagez à respecter les termes et conditions suivants.
3. Pour être éligible à la promotion SAP, le participant doit être un nouveau client (tel que défini ci-après) et doit avoir signé un contrat formalisé par un écrit avec un partenaire certifié par SAP pour l'acquisition d'un droit d'utilisation minimum de 3 utilisateurs professionnels portant sur le progiciel SAP Business One et le dit contrat doit avoir été entièrement exécuté par le participant et ledit partenaire à une date comprise entre la date de début et la date de fin de la promotion (ci-dessus). La définition des termes "Utilisateur professionnel" et "progiciel SAP Business One" figurent dans les conditions générales de licence SAP, une copie pouvant être obtenue sur simple demande de la part du participant.
4. Cette promotion est uniquement réservée aux nouveaux clients, c'est-à-dire les clients qui n'ont jamais acheté auparavant de licences SAP Business One, que ce soit par le biais de SAP ou via un partenaire certifié, avant la date de début de la présente campagne.
5. Un seul ordinateur portable est offert par participant, quand bien même un client viendrait à signer un contrat pour l'achat de 6 "nouvelles" licences SAP Business One, il ne pourrait recevoir deux ordinateurs portables offerts.
6. L'envoi de l'ordinateur portable offert par le partenaire certifié SAP n'a lieu qu'une fois reçu le coupon de demande de la part du participant. La dite demande doit être écrite et envoyée ou déposée à l'adresse du partenaire certifié avec lequel le participant aura signé son contrat de licence.
7. La demande devra être reçue par le partenaire dans un délai de 60 jours après la date de fin de la promotion et doit permettre d'identifier le participant, le contrat, le nom du partenaire certifié SAP

et les coordonnées de livraison (nom et adresse identiques à ceux mentionnés dans le contrat) en France.

8. Sous réserve que le participant remplisse bien les conditions d'éligibilité à la campagne promotionnelle et que l'intégralité des redevances d'utilisation et de maintenance dues par le participant au titre de son contrat de licence aient bien été payées par le participant, le partenaire certifié SAP expédiera un ordinateur portable gratuitement à l'adresse indiquée par le participant à cet effet et qui devra être identique à celle mentionnée dans le contrat. Dans l'éventualité où lesdites redevances n'étaient pas reçues par le partenaire certifié dans les trois mois suivants la date de signature du contrat, alors la promotion deviendrait nulle et non avenue et le partenaire n'aurait aucune obligation d'envoyer l'ordinateur portable gratuit au client éligible.
9. Les partenaires certifiés SAP, leurs employés et les proches membres de leur famille, ainsi que leurs sociétés et organisations respectives, agences publicitaires ou de communication ou toute autre entité associée à SAP ou ses partenaires certifiés ne sont pas éligibles et ne peuvent prendre part à cette promotion.
10. Pour participer à la promotion SAP, les participants doivent respecter les présentes conditions générales.
11. L'ordinateur portable offert est un ordinateur portable de marque Fujitsu Siemens, cependant les partenaires certifiés SAP se réservent le droit de remplacer sans préavis ce modèle d'ordinateur par un autre de valeur égale. La valeur de l'ordinateur portable gratuit ne saurait excéder 550 euros HT.
12. Le partenaire certifié SAP supportera le coût de livraison à l'adresse indiquée dans le contrat. Veuillez compter un délai de 28 jours de livraison.
13. Le transfert de propriété et des risques relatifs à l'ordinateur portable s'effectue à la remise de l'ordinateur au transporteur pour livraison.
14. La livraison de l'ordinateur portable dans le délai susvisé dépend de la disponibilité de l'ordinateur chez le fabricant. Le partenaire certifié SAP fera ses meilleurs efforts pour que la date de livraison n'excède pas 3 mois.
15. La responsabilité du partenaire certifié est limitée à l'obligation de livraison de l'ordinateur portable offert, telles que précisées ci-dessus.
16. Le partenaire ne donne aucune garantie quant aux performances ou fonctionnalités de l'ordinateur portable. Il ne saurait être responsable de défauts liés aux qualités substantielles de ce dernier ou liés à l'usage fait de l'ordinateur portable par le participant.
17. Le participant ne saurait poursuivre SAP ou le partenaire certifié SAP dans le cas où l'ordinateur offert ne remplirait pas ses fonctions, ou serait d'une quelconque manière défectueux ou s'il causait des pertes ou dommages au participant ou à un quelconque utilisateur de l'ordinateur portable offert.
18. Dans la limite des termes de la garantie du fournisseur de l'ordinateur portable, le partenaire certifié SAP transférera les dites garanties au participant et le participant accepte le fait que toute affaire liée à l'ordinateur portable offert ne saurait être résolue qu'entre le participant et le fournisseur de la garantie ; et non entre le participant et le partenaire certifié SAP.

19. Tout accord requis pour l'installation et l'utilisation de logiciels inclus dans l'ordinateur portable offert doit être réalisé par le participant et ne saurait aucunement être associé ou induit par SAP ou ses partenaires certifiés.
20. Cette promotion ne comporte pas de contrepartie financière.
21. Offre uniquement valable pour les personnes résidant en France.
22. Les participants doivent être âgés de 18 ans ou plus.
23. La promotion n'est pas transférable : elle ne peut être vendue ou transférée à une autre entité ou personne.
24. C'est au participant de déterminer la fiscalité à appliquer pour l'acquisition de l'ordinateur portable gratuit et SAP et ses partenaires certifiés ne sauraient être responsables en lieu et place du participant en ce qui concerne les impôts et taxes applicables aux participants.
25. Cette promotion est uniquement valable auprès des partenaires certifiés SAP participant à la promotion et dans la limite des stocks disponibles. SAP et ses partenaires certifiés se réservent le droit de limiter le nombre d'ordinateurs portables gratuits offerts.
26. SAP et ses partenaires certifiés se réservent le droit de modifier ou de retirer cette offre à tout moment, et ce sans aucun préavis.
27. Ces termes et conditions sont régis par la loi française.